

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

FDS n°: 35937 ACTIVA INEO ECS 5W-30

Date de la version précédente: 2015-03-31 Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA

SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit ACTIVA INEO ECS 5W-30

Numéro LL0

Substance/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisations identifiées Huile moteur.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur TOTAL LUBRIFIANTS

562 Avenue du Parc de L'ile 92029 Nanterre Cedex Tél: +33 (0)1 41 35 40 00 Fax: +33 (0)1 41 35 84 71

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec:

Point de contact HSE

Adresse e-mail rm.msds-lubs@total.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 1 49 00 00 49 (24h/24, 7j/7)

ORFILA (INRS) Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

En France : - PARIS : Hôpital Fernand Widal 200, rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cédex 10 , Tel : 01.40.05.48.48. - MARSEILLE : Hopital Salvator, 249 bd Ste Marguerite 13274 Marseille cedex 5, Tel : 04.91.75.25.25. - LYON : Hopital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69437 Lyon cedex 3, Tel : 04.72.11.69.11. - NANCY : Hopital central, 29 Av du Mal De Lattre de

Tassigny, 54000 Nancy, Tel: 03.83.32.36.36 ou le SAMU: Tel (15)

#### Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

## **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pour le libellé complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir section 2.2.

## Classification

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Catégorie 3 - (H412)



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

#### DIRECTIVE 67/548/EEC ou 1999/45/EC

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16

La substance/Le mélange est classifiée comme dangereux conformément à la Directive (s) 67/548/EEC et ses amendements et/ou 1999/45/EC et ses amendements.

#### Classification

R52-53

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon

**RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008** 

#### Mentions de danger

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

## Conseils de prudence

P501 - Eliminer le contenu/le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée

#### 2.3. Autres dangers

Propriétés physico-chimiques Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.

**Propriétés environnementales** Ne pas rejeter dans l'environnement.

## Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

## 3.2. Mélange

Composants dangereux

Nom Chimique	NoCE	Numéro d'Enregistrement REACH	NoCAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	265-157-1	01-2119484627-25	64742-54-7	50-80	-	Asp. Tox. 1 (H304)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc	283-392-8	01-2119493626-26	84605-29-8	<2.5	Xi;R38-41 N;R51-53	Aquatic Chronic 2 (H411) Eye Dam. 1 (H318) Skin Irrit. 2 (H315)
Diphénylamine	204-539-4	donnée non disponible	122-39-4	<0.25	T; R23/24/25 R33 N; R50-53	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 3 (H331) STOT RE 2 (H373) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
Phénol, dodécyl-, ramifié	310-154-3	01-2119513207-49	121158-58-5	<0.1	Xi;R36/38 N;R50-53 Repr.Cat.3;R62	Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 2 (H361f) Skin Irrit. 2 (H315)



Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

\_\_\_\_

Informations complémentaires

Produit à base d'huiles minérales dont l'extrait DMSO est inférieur à 3%, selon la méthode

IP 346.

Pour le libellé complet des phrases-R mentionnées dans cette section, voir section 16. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette section, voir Section 16.

## Section 4 : PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux EN CAS DE TROUBLES GRAVES OU PERSISTANTS, APPELER UN MEDECIN OU

DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE.

Contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et

consulter un spécialiste.

Contact avec la peau Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Laver avec de l'eau et du savon.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**Inhalation** Amener la victime à l'air libre.

Ingestion Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler

immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux Non classé. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique que

la classification comme irritant n'est pas requise.

Contact avec la peau Non classé.

Inhalation Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation du

système respiratoire.

Ingestion Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des

vomissements et des diarrhées.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Conseils aux médecins Traiter de façon symptomatique.

## Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

## **5.1.** Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO2). poudre ABC. Mousse. Eau pulvérisée ou en brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas utiliser un jet d'eau bâton, qui pourrait répandre le feu.



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque particulier La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels

que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes et des suies. A forte concentration ou en

atmosphère confinée, leur inhalation est très dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Autres informations** 

Informations générales

contre le feu

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas toucher ni marcher sur le produit déversé. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une

ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informations générales Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Essayer de prévenir la pénétration

du matériel dans les égouts ou les cours d'eau. Prévenir les autorités locales si des fuites

significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non

combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection

individuelle

Voir section 8 pour plus de détails.

Traitement des déchets Voir section 13 pour plus de détails.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Recommandations pour une manipulation sans danger

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Équipement de protection individuelle, voir section 8. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Prévention des incendies et des explosions

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques: Mettre à la terre, établir une liaison équipotentiellle entre les conteneurs, les réservoirs ainsi que les équipements de transfert/réception.

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. N'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas placer les chiffons imbibés de produit dans les poches des vêtements de travail.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

stockage

Mesures techniques/Conditions de Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Stocker dans un bac de rétention. Conserver le récipient bien fermé. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine : dans le cas contraire, reporter, s'il y a lieu, toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage. Ne pas retirer les étiquettes de danger des récipients (mêmes vides). Concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Protéger de l'humidité.

Matières à éviter

Oxydants forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

#### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Brouillard d'huile minérale :

USA: OSHA (PEL) TWA 5 mg/m3, NIOSH (REL) TWA 5 mg/m3, STEL 10 mg/m3, ACGIH

(TLV) TWA 5 mg/m³ (hautement raffinée)

Nom Chimique	Union Européenne	France
Diphénylamine 122-39-4		VME 10 mg/m <sup>3</sup>

Légende Voir section 16

DNEL Travailleur (industriel/professionnel)

Nom Chimique	Effets systémiques à	Effets locaux à court	Effets systémiques à	Effets locaux à long
	court terme	terme	long terme	terme



Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7			5.4 mg/m³/8h (aerosol - inhalation)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc 84605-29-8		8.31 mg/m³ Inhalation 12.1 mg/kg Dermal	
Phénol, dodécyl-, ramifié 121158-58-5	166 mg/kg bw/day Dermal 44.18 mg/m³ Inhalation	0.25 mg/kg bw/day Dermal 1.7621 mg/m³ Inhalation	

**DNEL Consommateur** 

Nom Chimique	Effets systémiques à court terme	Effets locaux à court terme	Effets systémiques à long terme	Effets locaux à long terme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7				1.2 mg/m³/24h (aerosol - inhalation)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc 84605-29-8			2.11 mg/m³ Inhalation 6.1 mg/kg bw/day Dermal 0.24 mg/kg Oral	
Phénol, dodécyl-, ramifié 121158-58-5	50 mg/kg bw/day Dermal 13.26 mg/m³ Inhalation 1.26 mg/kg bw/day Oral		0.075 mg/kg bw/day Dermal 0.79 mg/m³ Inhalation 0.075 mg/kg bw/day Oral	

# Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom Chimique	Eau	Sédiment	Sol	Air	STP	Orale
Acide	0.004 mg/l fw		0.0548 mg/kg dw		100 mg/l	10.67 mg/kg food
phosphorodithioïque	0.0046 mg/l mw					
, mélange d'esters	0.045 mg/l or					
O,O-bis(diméthyl-1,						
3 butyl et isopropyl),						
sels de zinc						
84605-29-8						
Phénol, dodécyl-,	0.000074 mg/l fw	0.226 mg/kg fw	0.118 mg/kg dw		100 mg/l	4 mg/kg food
ramifié	0.0000074 mg/l	dw				
121158-58-5	mw	0.0266 mg/kg mw				
	0.00037 mg/l or	dw				

8.2. Contrôles de l'exposition

## Contrôle de l'exposition professionnelle



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Mesures d'ordre technique

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés.

#### Équipement de protection individuelle

Informations générales Si le produit est utilisé dans des mélanges, il est recommandé de contacter les fournisseurs

d'équipements de protection appropriés. Ces recommandations s'appliquent au produit

sous sa forme commercialisée.

Protection respiratoire Aucun(e)(s) dans les conditions normales d'utilisation. Lorsque les travailleurs sont

confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Appareil respiratoire avec filtre combiné vapeurs/particules (EN 14387). Type A/P2. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux

instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs

utilisations.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale. Lunettes de sécurité avec protections latérales.

Protection de la peau et du

corps

Porter les vêtements de protection appropriés. Chaussures ou bottes de sécurité.

Vêtements de protection à manches longues.

Protection des mains Gants résistants aux hydrocarbures: Caoutchouc fluoré, Caoutchouc nitrile. Veuillez

observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le

fournisseur des gants homologués CE.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Informations générales

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

#### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

CouleurMarronÉtat physique @20°CLiquideOdeurcaractéristique

PropriétéValeursRemarquesMéthodepHNon applicable

Point/intervalle d'ébullition Pas d'information disponible

 Point d'éclair
 228 °C
 ASTM D 92

 442 °F
 ASTM D 92

Taux d'évaporation Pas d'information disponible



> Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Limites d'inflammabilité dans l'air

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Masse volumique Hydrosolubilité

Solubilité dans d'autres solvants

logPow

Température d'auto-inflammabilité

Propriétés explosives Propriétés oxydantes Possibilité de réactions

Viscosité, cinématique

dangereuses

61.89 mm2/s

Non-explosif

10.4 - 11 mm2/s

854 kg/m3

Pas d'information disponible Pas d'information disponible Pas d'information disponible

Pas d'information disponible

Pas d'information disponible Pas d'information disponible

@ 40 °C @ 100 °C

@ 15 °C

Insoluble

ISO 3104 ISO 3104

Non applicable Non applicable

9.2. Autres informations

Pas d'information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Informations générales Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions recommandées de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Aucune dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter La chaleur (températures supérieures au point d'éclair), les étincelles, les points d'ignition,

les flammes, l'électricité statique.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. Matières à éviter

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans les conditions normales d'utilisation.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets locaux Informations sur le produit

Contact avec la peau

. Non classé.

Contact avec les yeux

. Non classé. Le fournisseur de certains composants entrant dans la formulation indique

que la classification comme irritant n'est pas requise.

Inhalation

. Non classé. L'inhalation de vapeurs à haute concentration peut provoquer une irritation

du système respiratoire.

Ingestion

. Non classé. L'ingestion peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées,

des vomissements et des diarrhées.

## Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 par inhalation
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	LD50 > 5000 mg/kg bw (rat - OECD 420)	LD50 > 5000 mg/kg bw (rabbit - OECD 402)	LC50 (4h) > 5 mg/l (aerosol) (rat · OECD 403)
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc	LD50 3200 mg/kg (Rat - OECD 401)	LD50 > 2002 mg/kg (Rat - OECD 402)	
Diphénylamine	= 1165 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Phénol, dodécyl-, ramifié	LD50 2700 mg/kg (Rat)	LD50 > 3160 mg/kg (Rat)	

#### Sensibilisation

Sensibilisation

Non classé sensibilisant.

Effets spécifiques

Cancérogénicité

Ce produit n'est pas classé cancérogène. Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont occasionné des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.

Nom Chimique	Union Européenne
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	-
64742-54-7	

Mutagénicité

Ce produit n'est pas classé mutagène.

Toxicité pour la reproduction

Ce produit ne présente pas de risques connus ou suspectés pour la reproduction.

Nom Chimique	Union Européenne
Phénol, dodécyl-, ramifié 121158-58-5	Repr. 2 (H361f)

Toxicité par administration répétée

Toxicité subchronique

Pas d'information disponible.

Effets sur les organes-cibles (STOT)



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Effets sur les organes-cibles

(STOT)

Pas d'information disponible.

**Autres informations** 

Autres effets néfastes

Des lésions cutanées caractéristiques (boutons d'huile) peuvent se développer à la suite

d'expositions prolongées et répétées au contact de vêtements souillés.

## Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

## 12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

#### Toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7	EL50 (48h) > 100 mg/l (Pseudokirchnerella subcapitata - OECD 201)	EL50 (48h) > 10000 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc 84605-29-8	ErC50 (72h) 24 mg/l (Desmodesmus subspicatus - OECD 201)	EL50 (48h) 23 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	LL50 (96h) 4.5 mg/l (Oncorhynchus mykiss - OECD 203)	
Diphénylamine 122-39-4	EC50 (72h) = 1.5 mg/l Scenedesmus subspicatus	EC50 (48h) 1.69 - 2.46 mg/L Daphnia magna	LC50 (96h) 3.47-4.14 mg/L Pimephales promelas (flow-through)	EC50 = 4.77 mg/L 30 min EC50 = 2.81 mg/L 5 min EC50 = 3.46 mg/L 15 min
Phénol, dodécyl-, ramifié 121158-58-5	EbC50 (72h) 0.15 mg/l (Scenedesmus subspicatus - OECD 201)	EC50(48h) 0.037 mg/l (Daphnia magna - static - OECD 202)	EL50(96h) 40 mg/l Pimephales promelas semi-static (OECD 203)	

#### <u>Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur le produit</u> Pas d'information disponible.

## Toxicité chronique pour le milieu aquatique - Informations sur les composants

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités 64742-54-7		NOEL (21d) 10 mg/l (Daphnia magna - QSAR Petrotox)	NOEL (14/28d) > 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss - QSAR Petrotox)	
Phénol, dodécyl-, ramifié 121158-58-5		NOEC(21d) 0.0037 mg/l (Daphnia magna - semi-static - OECD 211)		

## Effets sur les organismes terrestres



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Pas d'information disponible.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

#### Informations générales

Pas d'information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit

Pas d'information disponible.

logPow

Pas d'information disponible

Informations sur les composants

Nom Chimique	log Pow
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités - 64742-54-7	-
Acide phosphorodithioïque, mélange d'esters O,O-bis(diméthyl-1,3 butyl et isopropyl), sels de zinc - 84605-29-8	0.56
Diphénylamine - 122-39-4	3.4
Phénol, dodécyl-, ramifié - 121158-58-5	7.14

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Sol Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le

sol.

Air II y a peu de pertes par évaporation.

Eau Insoluble. Le produit s'étale à la surface de l'eau.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'information disponible.

## 12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Pas d'information disponible.

## Section 13: CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Ne pas rejeter dans l'environnement. Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Après usage, cette huile doit être transférée à un site de collecte. L'élimination inappropriée des huiles usagées est un risque pour l'environnement. Tout mélange avec d'autres substances telles que solvants, liquides de freinage et de refroidissement est interdit.



Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Emballages contaminés Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des

déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

decriets a des lins de recyclage ou d'elimination

No de déchet suivant le CED Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:. 13 02 05. Selon le code

européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du

produit.

## Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID non réglementé

IMDG/IMO non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

ADN non réglementé

## Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne

Inventaires Internationaux Pas d'information disponible

Information supplémentaire

Pas d'information disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité chimique Pas d'information disponible

15.3. Information sur les législations nationales

#### **France**

- Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir section 8).
- Art R.4624-18 à R4624-19 du code du travail relatif à la surveillance médicale renforcée.

Maladies Professionnelles Tableau(x) applicable(s) n° 36

1	Nom Chimique	Maladies Professionnelles
	Non Chimate	I Walaules Frolessionnelles



# **ACTIVA INEO ECS 5W-30**

Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Diphénylamine	RG 15, RG 15bis
122-39-4	

#### Section 16: AUTRES INFORMATIONS

#### Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R38 - Irritant pour la peau

R41 - Risque de lésions oculaires graves

R33 - Danger d'effets cumulatifs

R62 - Risque possible d'altération de la fertilité

R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique R50/53 - Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

R23/24/25 - Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H361f - Susceptible de nuire à la fertilité

H315 - Provoque une irritation cutanée

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les reins/ le foie/ les yeux/ le cerveau/ le du système digestif/ le système nerveux central à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### Abbreviations, acronymes

Légende Section 8

VME: Valeur limite Moyenne d'Exposition

VLCT: Valeur Limite Court Terme

TWA (Time Weight Average): Valeur moyenne d'exposition

STEL (Short Term Exposure Limit): Valeur limite d'exposition à court terme

+ Produit sensibilisant \* Désignation de la peau

\* Désignation du Danger C: Cancérogène

M: Mutagène R: Toxique pour la reproduction

Date de révision: 2015-03-31

**Révision** \*\*\* Indique la section remise à jour.

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

\_\_\_\_\_



Date de révision: 2015-03-31 Version 2.01

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.

Fin de la Fiche de Données de Sécurité